

# MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mairie de Néron

2 Grande Rue  
28210 Néron  
Tél. 02 37 82 51 82

## Travaux de restauration de l'église Saint Léger

### MAITRISE D'ŒUVRE

Date et heure limites de réception des offres :  
Le mercredi 4 mars 2020 à  
17h00

Règlement de consultation (RC)

RC1 . OBJET DU MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES CONTRACTANTS.....	3
1.1 Objet de la consultation.....	3
1.2 Organisation de la maitrise d’ouvrage.....	3
1.3 Procédure de consultation .....	3
1.4 Contenu de la mission .....	3
RC2 - LE DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
2.1 Contenu du dossier de consultation.....	4
2.2 Modalités de retraits du dossier de consultation .....	4
RC 3 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION .....	4
3.1 Sélection des candidatures .....	4
3.2 Critères de sélection des candidatures.....	4
3.3 Contenu des propositions :.....	4
3.4 Critères de jugement des offres .....	5
3.5 Attribution du marché .....	5
RC 4 Documents à produire pour la phase de sélection des candidatures .....	6
RC 5. Conditions d’envoi ou de remise des plis.....	7
5.1 Transmission sous support papier.....	7
RC6. Clauses diverses .....	7
6.1 Conditions de participation des candidats.....	7
6.2 Délai de validité des offres.....	8
6.3 Durée du Marché.....	8
6.4 Remise des offres .....	8
6.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement .....	8
6.6 Recours .....	8

# RC1 . OBJET DU MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES CONTRACTANTS

## 1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre, architecte du patrimoine ou ayant des références significatives dans la restauration de patrimoine, pour les travaux de restauration de l'église Saint Léger (travaux de mise en sécurité des combles de la nef et des bas-côtés).

Lieu d'exécution : Néron.

## 1.2 Organisation de la maitrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :

Un pouvoir adjudicateur, représenté par : Madame le Maire de Néron

Marchés de maîtrise d'œuvre (CMP article 74) pour les pouvoirs adjudicateurs.

La personne habilitée à signer le marché : Madame Geneviève LE NEVÉ, Maire de Néron

Le conducteur d'opération : la Commune de Néron

Le conducteur d'opération assure sa mission à caractère administratif, financier et technique.

Le maître d'ouvrage met en place un comité de pilotage

oui

Composé comme suit :

Le Maire

Un comité d'élus : les adjoints

Le Directeur du CAUE 28

## 1.3 Procédure de consultation

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée passé en application des articles 74II et 28 du Code des Marchés Publics pour les pouvoirs adjudicateurs

## 1.4 Contenu de la mission

- Diagnostic (DIAG)
  - Avant projet sommaire (APS)
  - Avant projet détaillé (APD)
  - Etudes de projet (PRO)
  - Assistance Contrat Travaux (ACT) comprenant Dossier Consultation des entreprises (DCE) et analyse des Offres
  - VISA
  - Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
  - Assistance aux opérations de réception (AOR) et garantie de parfait achèvement (GPA)

## RC2 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

### 2.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché de maîtrise d'œuvre contient les pièces suivantes :

- ▶ Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- ▶ Le programme de l'opération
- ▶ Projet d'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.2 Modalités de retraits du dossier de consultation

Le dossier de consultation est à retirer :

- sur place en mairie
- sur les plateformes : [https:// www.e-marchespublics.com](https://www.e-marchespublics.com)  
: <https://www.amf28.org/>

## RC 3 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

### 3.1 Sélection des candidatures

Le pouvoir adjudicateur effectue une analyse des candidatures présentées suivant les modalités de l'article 4.1

A l'issue de cette analyse le pouvoir adjudicateur élabore la liste du ou des candidat(s) admis à négocier le contenu et le prix du marché.

### 3.2 Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics selon les critères suivants.

- ⇒ Compétences, moyens, qualité de l'équipe 50 %
- ⇒ Références équivalentes au projet 30%
- ⇒ Coût 20 %

### 3.3 Contenu des propositions :

Au regard des besoins soulevés dans le présent cahier des charges, il est nécessaire que l'équipe de maîtrise d'œuvre à laquelle sera confiée la mission présente des compétences et références particulières.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra impérativement les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement et ses annexes : à compléter, dater et signer
- l'offre de prix ou taux d'honoraires avec indication du montant estimatif des travaux
- un dossier de références montrant sa capacité professionnelle à traiter les caractéristiques et la complexité du projet de restauration envisagé. Il comportera la liste des restaurations qu'il aura dirigées et comprendra au moins une restauration en rapport avec l'opération envisagée. Il doit en avoir assuré la conception et la réalisation.
- un mémoire explicatif décrivant la méthode qui sera mise en œuvre pour la réalisation des prestations. Il devra notamment définir :
  - l'équipe projet (bureau d'études, maître d'œuvre...)
  - le calendrier d'exécution des différentes phases du projet
  - le nombre de réunions envisagées
  - les supports de communication

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française. L'unité monétaire du marché est l'euro.

### 3.4 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics selon les critères indiqués ci-dessous :

Libellé
1- compétences, organisation et moyens
2- références équivalentes au projet
3- critère prix

- ⇒ Organisation et moyens : le maître de l'ouvrage apprécie la qualité des points suivants :
  - moyens humains affectés à la mission
  - organisation de la cellule de projet en lien avec le maître de l'ouvrage
  - moyens matériels et logiciels affectés à la mission
- ⇒ Références du candidat
  - références de prestations déjà réalisées dans des domaines de qualité et d'importance comparables à l'opération projetée
- ⇒ Cohérence du prix : le maître de l'ouvrage juge la cohérence de chacun des deux points suivants :
  - Adéquation entre la qualité des intervenants et les prix proposés
  - rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants et par éléments de missions

### 3.5 Attribution du marché

- L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre est prononcée par le maître d'ouvrage. Le délai imparti par le maître d'ouvrage à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. A réception de ces documents le marché de maîtrise d'oeuvre, pourra être visé et notifié au titulaire.
- Les candidats non retenus sont informés de l'attribution du marché

## RC 4 Documents à produire pour la phase de sélection des candidatures

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les concurrents auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées, signées et revêtues du cachet du candidat, contenues dans une seule enveloppe

➔ Un volet administratif contenant :

- ⇒ Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complétée et signée. L'imprimé DC1 est disponible sur le site du MINEFI (<http://www.minefe.gouv.fr>, thème « Marchés Publics », rubrique « formulaires à télécharger »), complété. La dernière version doit être utilisée.
- ⇒ un formulaire DC2. (dernière version de l'imprimé DC2 disponible sur le site du MINEFI : <http://www.minefe.gouv.fr> « thème : Marchés Publics », rubrique formulaires à télécharger »), complété. La dernière version doit être utilisée.

➔ Un volet technique contenant les pièces justificatives des capacités adaptées au projet, et notamment :

- ⇒ Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières du candidat, et notamment des responsables envisagés pour la prestation,
- ⇒ Liste des principales missions de maîtrise d'œuvre effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importances ou de complexité équivalente en détaillant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée.
- ⇒ Les moyens :
  - présentation du personnel susceptible d'être affecté à la mission
  - matériels et logiciels
  - capacité financière (chiffre d'affaires et assurances du candidat dans le domaine considéré)

Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tous moyens, notamment par des certificats de qualification ou d'identité professionnelle ou des références de mission attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidat.

➔ Un volet prix

- ▮ Fournir une décomposition justificative du prix de la prestation en détaillant les coûts unitaires et temps affectés par tâche et par intervenant affecté aux différents domaines de compétence, ceci en correspondance avec l'organigramme de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les candidats sont informés que la non production d'un document obligatoire visé dans la liste ci-dessus aura pour conséquence la non-recevabilité de la candidature.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

➔ le projet de marché de maîtrise d'œuvre à l'appui des pièces du dossier de consultation, à dater et signer, comprenant :

- ▮ L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles notamment attestations d'assurances
- ▮ Le programme de l'opération et ses annexes éventuelles (études antérieures,...)

## RC 5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 5.1 Transmission dématérialisée

Les candidats transmettent leur candidature par voie dématérialisée.

L'envoi doit contenir les pièces de la candidature définies à l'article 4.1 du présent document et devra être envoyé à l'adresse suivante :

mairie.neron28@wanadoo.fr

Pour information, les horaires d'ouverture de la mairie sont : vendredi de 15h30 à 18h00 et samedi de 9h00 à 11h00.

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Madame le Maire  
Mairie de Néron  
2 Grande Rue  
28210 Néron  
tel : 02 37 82 51 82

## RC6. Clauses diverses

### 6.1 Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats qui participent à cette consultation s'engagent auprès du maître d'ouvrage :

- à mobiliser sur cette mission toute la compétence et les moyens nécessaires à la satisfaction des exigences du maître d'ouvrage formulées dans son cahier des charges;
- à solliciter les honoraires en rapport avec les prestations à effectuer, ainsi que les responsabilités attachées aux rôles des cotraitants, notamment du mandataire ;
- à agir en toute transparence et loyauté à l'égard des intérêts du maître d'ouvrage ;
- à travailler en toute neutralité et indépendance vis-à-vis des sociétés susceptibles d'intervenir ;
- à ne pas accepter de rémunération autre que celle convenue contractuellement avec le maître d'ouvrage.

## 6.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de transmission du projet de marché définitif issu de la phase de négociation .

## 6.3 Durée du Marché

Le délai d'exécution des prestations du présent marché est à proposer par le candidat.

## 6.4 Remise des offres

Les candidats transmettront leur proposition par voie dématérialisée :

mairie.neron28@wanadoo.fr

Les dossiers qui parviendront après la date et heure limite, fixées par le présent règlement de consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Les offres doivent parvenir avant le mercredi 26 Février 2020 à 17heures Délai de rigueur

## 6.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations de maîtrise d'oeuvre, objet du présent marché, seront financées selon les modalités suivantes :  
Autofinancement et/ou recours à l'emprunt et/ou subventions

Les sommes dues au titulaire ou aux cotraitants, et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai de paiement des marchés publics : 30 jours

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

## 6.6 Recours

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal administratif d'Orléans